



CHEMIN DE FER
DE LA BAIE DE SOMME

BALADE GOURMANDE RÈGLEMENT

Organisateur

L'association du Chemin de Fer de la Baie de Somme, 12 avenue du Général Leclerc, 80230 SAINT-VALERY-SUR-SOMME, représenté par son Président, Maurice TESTU, en partenariat avec les communes de Favières, Ponthoile et Noyelles-sur-Mer.

Participation

La participation se fait uniquement sur inscription : vente en ligne sur le site internet : www.chemindefer-baiedesomme.fr. La date limite des inscriptions est fixée au 24 avril 2025, dans la limite des places disponibles. Les mineurs seront obligatoirement accompagnés par un adulte. Les animaux ne sont pas autorisés.

Tarifs

Adulte : 35 €, Jeunes de 12 à 16 ans 25€.

Horaires

L'accueil des participants commence à partir de 10h15, à la Billetterie du Port de Saint-Valery-sur-Somme. Le départ du train est à 11h00.

Description

Départ en train à 11h00 pour arriver à la Halte de Morlay à 11h45. A partir de ce moment, la balade gourmande débute pour suivre un circuit au travers des communes de Morlay, Ponthoile et Noyelles-sur-Mer. Ce circuit propose 4 étapes gourmandes permettant de se restaurer (repas complet découpé en plusieurs étapes, à base de produits locaux) et de découvrir des éléments du patrimoine local. Retour en train pour Saint-Valery-sur-Somme, arrivée à 18h30.

Déroulé

Avant le départ, chaque participant se verra remettre un carnet de bord. Il y trouvera un plan détaillé de la randonnée et des haltes gourmandes.

Ce carnet sera à présenter à chaque étape gourmande. Un seul passage à chaque stand est autorisé. Une personne sans carnet de bord se verra refuser l'accès aux étapes gourmandes.

A la suite de 1^{ère} étape, chaque participant conservera son gobelet afin de l'utiliser tout au long du parcours.

Équipements

Prévoir des chaussures de randonnée ou des baskets, ainsi que des vêtements adaptés aux conditions météorologiques.

Le parcours n'est pas adapté aux Personnes à Mobilité Réduite et aux poussettes.

Éthique et sécurité

Les participants doivent respecter les lieux, suivre le balisage et se conformer aux règles du code de la route. Il est rigoureusement interdit de jeter des déchets ailleurs que dans les poubelles prévues à cet effet. Des toilettes sont disponibles à l'étape 1, 3 et 4.

Les chiens ne sont pas acceptés.

Conditions d'annulation

a. du fait du participant : En cas de non-participation, le montant de l'inscription restera acquis aux organisateurs. L'inscription peut être annulée et remboursée jusqu'au 24 avril 2025 minuit par l'envoi d'un mail à accueil@chemindefer-baiedesomme.fr

b. du fait de l'organisation : La manifestation aura lieu par tous les temps (sauf avis préfectoral). Si la balade gourmande devait être annulée, le montant de l'inscription est remboursé.

Assurance et Responsabilité

Les participants sont souscripteurs d'une assurance responsabilité civile. Ils sont responsables de leur sécurité et des biens qu'ils utilisent.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'incidents médicaux, de maladie, d'accidents, de vols ou de perte pouvant survenir durant la manifestation. L'inscription vaut déclaration de bonne santé.

Droit à l'image

Du fait de son engagement à la manifestation, le participant donne droit à l'organisation un pouvoir tacite pour utiliser toute photo ou image concernant l'événement dans le cadre de la promotion de celui-ci.

Engagement

L'inscription vaut acceptation du présent règlement. En cas de non-respect du règlement, l'organisation a autorité pour exclure tout participant contrevenant.

***L'abus d'alcool est dangereux pour la santé. A consommer avec modération.
Aucun alcool ne sera servi aux personnes mineures***